



Vente maison et dette

Par **Dupuis18**, le **05/06/2020** à **13:44**

Bonjour,

J'ai acheté une maison avec mon ancienne compagne. Nous ne sommes pas mariés ni pacsés.

J'ai fait un apport personnel de la maison à 50% et le reste a été payé en crédit avec mon ex-compagne à répartition 50/50. L'acte de vente a bien été rédigé dans ce sens avec les parts.

Aujourd'hui nous allons vendre, et le crédit est récent. Je sais que la banque va être remboursée en 1er et normalement si j'ai compris, la partie de mon ex peut être prélevée dans ma partie.

Dans quelle mesure, je peux limiter cela ? ou qu'est-ce que je devrais faire pour avoir un remboursement de sa part et le noter dans la vente ?

Par **Visiteur**, le **05/06/2020** à **13:59**

Bonjour,

[quote]

J'ai fait un apport personnel de la maison à 50%

[/quote]

Il faut en justifier...

[quote]

le reste a été payé en crédit avec mon ex-compagne à répartition 50/50.

[/quote]

Le crédit sera d'abord remboursé sur la vente, le reliquat devra être réparti en pourcentage de ce que chacun a payé en apport et en mensualités de crédit.

Par **youris**, le **05/06/2020** à **15:19**

bonjour,

comme votre contrat de prêt doit comporter une clause de solidarité, si la vente ne permet pas de rembourser le crédit restant, la banque pourra s'adresser à n'importe lequel des co-emprunteurs solidaires pour obtenir ce remboursement.

l'organisme de crédit veut être remboursé, peu importe par lequel des coemprunteurs, en conséquence vous devrez trouver un accord avec votre ex.

salutations

Par **Dupuis18**, le **05/06/2020** à **15:36**

Merci c'est bien ceux à quoi je pensais (l'apport est noté dans l'acte de vente)